



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>104056</b>	De <b>M. René Rouquet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires européennes		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires européennes
<b>Rubrique</b> >Union européenne	<b>Tête d'analyse</b> >Parlement européen	<b>Analyse</b> > siège. Strasbourg. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>23/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes, sur l'implantation du siège du Parlement européen à Strasbourg. Une récente dépêche de l'agence de presse Reuters fait état d'un souhait du président de la République de militer en faveur du déménagement total du siège du Parlement européen à Bruxelles - la ville de Strasbourg obtenant en échange l'implantation d'une "université européenne" ou de l'Agence européenne du médicament (actuellement située à Londres). Il voudrait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.